

# Le Pôle métropolitain des Flandres : un territoire au contexte socio-économique favorable

Insee Flash Hauts-de-France • n° 148 • Mars 2023



En 2020, le Pôle métropolitain des Flandres compte près de 142 700 habitants, soit 2,4 % de la population des Hauts-de-France. Sous l'effet de la périurbanisation, sa démographie reste dynamique : entre 2014 et 2020, la population augmente de 0,2 % par an en moyenne alors que celle de la région stagne. Le caractère résidentiel du territoire se renforce avec un actif sur deux qui travaille en dehors du Pôle. Les secteurs industriel et agricole sont davantage représentés que dans l'ensemble de la région. Enfin, le Pôle métropolitain des Flandres affiche un niveau de vie nettement supérieur à la moyenne régionale, avec en particulier des taux de chômage et de pauvreté beaucoup plus faibles.

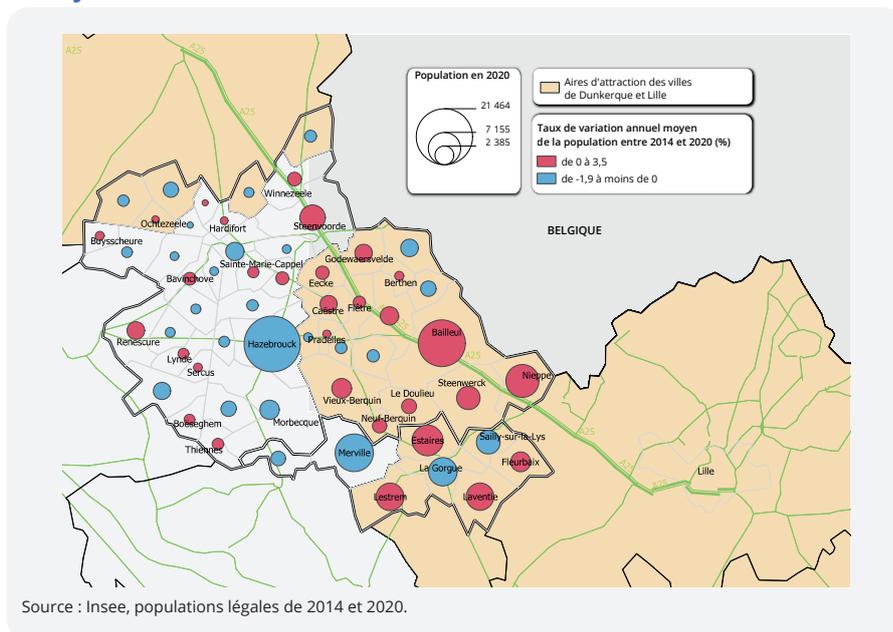
Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Pôle métropolitain des Flandres (PMF) abrite 142 700 habitants, soit 2,4 % de la population des Hauts-de-France. Frontalier de la Belgique, ce territoire regroupe les Communautés de Communes de Flandre Intérieure et de Flandres-Lys. Parmi les 58 communes du territoire, Hazebrouck et Bailleul constituent les plus peuplées, avec respectivement 21 500 et 15 000 habitants ► **figure 1**. Suivent quatre communes avec une population comprise entre 5 000 et 10 000 habitants (Merville, Nieppe, Estaires et La Gorgue).

Les terres agricoles, les forêts et les milieux semi-naturels représentent plus de 90 % de la surface du Pôle métropolitain des Flandres. Pour autant, seuls 8 % de sa population vivent hors de l'attraction d'une ville et la moitié des communes du Pôle (56 % des habitants) appartient aux couronnes de deux grandes **aires d'attraction des villes** des Hauts-de-France, Lille et Dunkerque.

## Une croissance démographique portée par l'excédent naturel

Sous l'effet de la périurbanisation, la démographie du PMF reste plus dynamique qu'en moyenne régionale. Entre 2014 et 2020, la population augmente de +0,2 % par an (+1 835 habitants) tandis que celle des Hauts-de-France stagne. Les communes situées le long de l'autoroute A25 reliant Dunkerque à Lille sont celles où le nombre d'habitants progresse le plus.

► 1. Population des communes du Pôle métropolitain des Flandres au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et évolution entre 2014 et 2020



Comme la plupart des territoires en périphérie des grandes agglomérations, la croissance démographique du PMF est essentiellement portée par le **solde naturel** (+0,15 % par an). **L'excédent migratoire** est quant à lui très faible (+0,06 % par an), les gains de population liés à l'arrivée de familles à la recherche de meilleures conditions de vie sont quasiment neutralisés par les départs des jeunes adultes et des personnes âgées. En 2019, la

population du PMF est en moyenne un peu plus âgée que celle de la région (40,6 ans contre 39,7 ans).

Si les tendances démographiques actuelles se poursuivaient, la population du PMF devrait décroître de 9 % d'ici 2070, soit un peu moins qu'en moyenne régionale (10 %). Elle devrait aussi continuer à vieillir pour atteindre un âge moyen de 47,2 ans en 2070.

## Un territoire de plus en plus résidentiel

Avec 43 100 emplois en 2019, le Pôle métropolitain des Flandres regroupe 2 % des emplois de la région, une proportion inférieure à son poids démographique. Entre 2013 et 2019, le nombre d'emplois ne progresse pas alors que celui des actifs occupés résidents augmente de 1,6 % pour atteindre 59 700 en 2019. Dans le même temps, la part d'actifs occupés travaillant en dehors du PMF passe de 48,4 % à 50,5 % en 6 ans ► **encadré**. Ces évolutions traduisent une orientation de plus en plus résidentielle du territoire.

La présence des espaces agricoles, forestiers et semi-naturels participe au maintien des activités agricoles qui rassemblent 4,6 % des emplois du territoire contre 2,1 % dans la région (2,6 % en France métropolitaine). Les industries agroalimentaires regroupent la moitié des emplois industriels, soit près de 4 300 salariés, avec en tête les établissements Roquette Frères à Lestrem (environ 3 000 salariés), Bonduelle à Renescure (près de 500 salariés) et Blédina à Steenvoorde (environ 350 salariés). Au total, le secteur industriel représente encore près de 20 % des emplois du PMF, contre 13,7 % en région et 12,1 % en France métropolitaine.

## ► 2. Principaux indicateurs démographiques et économiques

	Pôle métropolitain des Flandres	Hauts-de-France	France métropolitaine
Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	142 681	5 997 734	65 269 154
Taux de croissance annuel moyen entre 2014 et 2020 (%)	0,22	-0,02	0,32
Part des moins de 20 ans en 2019 (%)	25,5	25,9	23,9
Part des 65 ans ou plus en 2019 (%)	18,6	17,9	20,0
Nombre d'actifs occupés au lieu de résidence en 2019	59 654	2 278 578	26 578 230
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2019	43 112	2 122 371	26 122 485
Taux d'activité des 15-64 ans (%) en 2019	74,7	71,4	74,3
Part d'actifs ayant un emploi dans la population des 15 à 64 ans en 2019 (%)	66,7	59,7	64,7
Taux de chômage au sens du recensement de la population en 2019 (%)	10,7	16,4	12,9
Taux de pauvreté en 2019 (%)	10,7	17,6	14,5
Niveau de vie médian en 2019 (euros)	21 946	20 355	21 933
Part des diplômés de l'enseignement supérieur des 15 ans ou plus en 2019 (%)	25,9	25,1	31,0

Sources : Insee, Recensements de la population 2014 et 2019, populations légales 2020, fichier localisé social et fiscal (FiloSofi) 2019 en géographie au 01/01/2022.

### Un niveau de vie supérieur à la moyenne régionale

En 2019, le **niveau de vie médian** des habitants du Pôle métropolitain des Flandres est de 21 946 € par an. Il est nettement plus élevé que dans l'ensemble des Hauts-de-France (20 355 €) et très proche de celui observé en France métropolitaine ► **figure 2**. Le **niveau de chômage** (10,7 %) demeure bien

en dessous des moyennes régionale et nationale et les habitants sont moins touchés par la **pauvreté**. En 2019, 10,7 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, soit 6,9 points de moins qu'en Hauts-de-France et 3,8 points de moins qu'en France métropolitaine. ●

Line Leroux,  
Sophie Tieng-Majcherczak  
Insee Hauts-de-France

### Encadré : La moitié des actifs occupés travaille à l'extérieur du Pôle métropolitain des Flandres

En 2019, 30 100 habitants du Pôle métropolitain des Flandres sortent chaque jour du territoire pour aller travailler, soit la moitié des actifs occupés. Ils sont même près de 2 500 à quitter le pays. Lorsqu'ils travaillent en France, ces actifs parcourent en moyenne 41,4 km pour rejoindre leur lieu de travail. Ils sont plus de deux fois moins nombreux dans le sens inverse (13 600), avec un trajet plus court (en moyenne 33,8 km). Les cadres sont, en proportion, les plus nombreux à travailler à l'extérieur du Pôle (7 sur 10), devant les professions intermédiaires (6 sur 10), les ouvriers (1 sur 2) et les employés (4 sur 10). Les échanges les plus importants ont lieu avec les aires d'attraction de Lille (18 300 sorties et 4 900 entrées), Dunkerque (3 400 sorties et 1 800 entrées), Saint-Omer (1 900 sorties et 1 700 entrées) et Béthune (800 sorties et 1 400 entrées).

### ► Définitions

Le **Pôle Métropolitain** a été créé par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Il s'agit d'« un établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre » sous réserve qu'un des EPCI compte plus de 100 000 habitants. Le pôle métropolitain est compétent en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace [...] et de développement des infrastructures et des services de transports.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la France compte 25 pôles métropolitains dont 6 dans les Hauts-de-France.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

Le **taux de chômage** au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement.

L'**aire d'attraction** d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

### ► Pour en savoir plus

- Sur le site insee.fr : Rubriques [Dossier complet](#), [Comparateur de territoire](#), [Statistiques locales](#)
- « Atlas industriel – Bilan et enjeux – Zone d'emploi de Flandre-Lys », Insee Dossier Nord-Pas-de-Calais, décembre 2014
- « Contrastes sociaux et systèmes métropolitains : Une approche croisée des impacts sociaux de la métropolisation – SCoT de la Flandre intérieure », Insee Dossier Nord-Pas-de-Calais, juin 2015

Direction régionale des  
Hauts-de-France :  
130 Avenue du Président  
J.F. Kennedy  
CS 70769 59034 Lille  
Cedex

Directrice de la  
publication :  
Catherine Renne

Rédactrice en chef :  
Audrey Baëhr

Secrétaire de rédaction :  
Clotilde Demanne

Maquettiste :  
Olivier Majcherczak

ISSN 2493-1292 (papier)  
ISSN 2492-4253 (web)  
© Insee 2023

www.insee.fr  
@ InseeHdf

